

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : **Sonia Hallé**

<https://www.cadre21.org/membres/785a3ceef9c8d115d1974529>

Date d'obtention : 2021-05-19 23:05:23

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Ce sont des démarches à suivre qui vont nous aider à répondre à nos questions afin de faire un portrait le plus précis possible de la situation dans le but de guider nos interventions.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Les étapes du protocole Sexto. Quoi faire quand un jeune ne collabore pas, contacter la police qui prendra en charge la situation. Ne jamais regarder les photos/vidéos, ceci est une infraction criminelle. Le service de police ne peut demander à un intervenant scolaire de faire des interventions, l'école n'est pas mandataire du service de police. Une demande qui vient d'un parent ne sera pas traitée par l'école, on doit référer le parent au service de police (nous n'avons pas d'informations comme quoi il y a des répercussions pour le jeune ou pour le milieu scolaire). Même si un jeune récidive, on se doit de déclencher le protocole Sexto. Si nous évaluons qu'un jeune a commis un acte malveillant, on doit voir le jeune, lui retirer son cellulaire et lui expliquer la situation (des informations fiables indiquent qu'il a en sa possession des images de pornographie juvénile). On contacte la police pour une prise en charge. On ne peut divulguer d'informations à un journaliste ou à toute autre personne. On doit les référer à la personne responsable de la communication dans notre centre de service scolaire.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape 1 où l'auteur du signalement et la victime ont besoin d'être rassurés et soutenus et où l'on doit valider si la victime est à risque. Grande importance d'être empathique et bienveillant.